

APPEL À CANDIDATURE

PRIX
THÉOPHILE SCHULER
2016



S A A M 2

amis des arts et musées

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS
ET DES MUSÉES DE STRASBOURG

RÉGLEMENT

Concours ouvert aux artistes de moins de 35 ans et résidant en Alsace.

Ces prix récompensent des œuvres de plasticiens en : dessin, gravure, peinture, sculpture, photographie.

Les œuvres vidéo ne sont pas admises à concourir.

Les candidats déposent un dossier papier à la SAAMS (Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg) 20 rue de Serruriers 67000 Strasbourg, comprenant :

- **un CV sur papier d'une seule page avec :**
Photo de l'artiste
Prénom et nom
Date et lieu de naissance
Adresse postale, courriel, téléphone
Parcours artistique : formation et expositions éventuelles
- **Sur 1 ou 2 pages maximum :**
Les candidats développent leur concept de création et expliquent les motivations de leur démarche.
- **Ils joignent :**
3 ou 4 pages de photos de leurs œuvres

Une première réunion du jury le 31 octobre 2016 sélectionnera 10 candidats qui seront contactés pour déposer une ou deux œuvres, avant la seconde réunion du jury qui aura lieu le 7 novembre.

Dans le cas où le déplacement au second étage de la SAAMS serait problématique, un dossier complémentaire ou une visite d'atelier pourraient éventuellement s'envisager.

Les œuvres non retenues sont à récupérer à la SAAMS après la délibération du jury. La participation au concours vaut autorisation de l'utilisation de l'image des artistes et de leurs œuvres par la SAAMS.

PRIX THÉOPHILE SCHULER DOTÉ DE
3000 €

—
PRIX DE LA SAAMS DOTÉ DE
1500 €

Le jury est composé de personnalités reconnues du monde de l'art : directeur de musée, directeur artistique, artiste, galeriste, metteur en scène, collectionneur, représentant de la SAAMS. Le jury décide en toute indépendance ; son choix ne peut pas être remis en cause. Si la qualité des œuvres lui semble insuffisante, il peut décider de ne pas attribuer de prix.

Les 2 lauréats seront exposés à ST-ART

Le format des œuvres devra tenir compte des contraintes du stand de la SAAMS.

L'accrochage sur le stand de ST-ART se fait le mercredi 23 novembre 2016 par les artistes en collaboration avec les membres de la commission Théophile Schuler. Les artistes se chargent eux-mêmes du transport de leurs œuvres et les décrochent eux-mêmes le lundi 28 novembre impérativement à partir de 17h. Les œuvres sont assurées par la SAAMS pour un prix maximum forfaitaire de 400 € par œuvre.

Un artiste déjà présent la même année sur un autre stand de ST-ART n'est pas admis à concourir.

Sur le stand de ST-ART, les artistes présentent leur press-book et leurs cartes de visite mais ne peuvent pas proposer d'œuvres à la vente afin de ne pas concurrencer les galeristes professionnels.

APPEL À CANDIDATURE

Pour le prix Théophile Schuler
organisé par la Société des Amis des Arts et
des Musées de Strasbourg.

CALENDRIER

- **Entre le 1er octobre et le 28 octobre 2016 :**
Dépôt du dossier d'inscription.
- **Lundi 31 octobre :** *première réunion du jury.*
- *Les dix candidats sélectionnés seront contactés par téléphone ou courriel pour déposer deux œuvres à la SAAMS.*
- **Lundi 7 novembre :** *Seconde réunion du jury.*
- **Mercredi 23 novembre :**
Accrochage des œuvres sur le stand SAAMS à ST-ART.
- **Samedi 26 novembre à 11 heures :**
Remise du prix à ST-ART.
- **Lundi 28 novembre à 17 heures :**
Récupération des œuvres exposées à ST-ART.

Remise des prix le samedi 26 novembre 2016

à **ST.ART** Strasbourg.

Salon d'Art Contemporain

Exposition des œuvres des lauréats du 24 au 28 novembre 2016.

www.saams.fr

03 88 32 15 48

20 rue des Serruriers
67000 Strasbourg